

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
V I A S

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-07-11-2d

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 11 JUILLET

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Muriel PRADES, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR (arrivée à 18H16), Olivier CABASSUT, Elisabeth CERNEAU.

Procurations :

*Jean-Luc PRADES donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE,
Pierre ROS donne pouvoir à Maryse OLIVÉ,
Isabelle E SILVA PENDRELICO donne pouvoir à Sandrine MAZARS,
Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Jordan DARTIER,
Pascal VIVIANI donne pouvoir à Jean-Luc LENOIR,
Sandrine MORONI donne pouvoir à Olivier CABASSUT,
Yvon MARTIN donne pouvoir à Elisabeth CERNEAU.*

Objet : Réactualisation des tarifs de la facturation, à des tiers ou aux assurances, des travaux réalisés par le personnel communal suite à des sinistres.

Dans le cadre de la réalisation de travaux suite à des sinistres causés par des tiers, il est nécessaire que la commune établisse une facturation aux assurances ou directement au tiers concerné.

Il est donc nécessaire de prévoir une tarification de mise à disposition du personnel, du matériel communal et des fournitures utilisées lors des interventions.

Une tarification avait été fixée par délibération n°2019-12-05-2a en date du 5 décembre 2019.

Toutefois, les coûts de ces différents postes ayant évolué, il convient donc de les actualiser comme suit :

	TARIF/JOUR	TARIF/HORAIRE
PERSONNEL COMMUNAL		
Agent de Maitrise	147.77 €	21.11 €
Adjoint Technique	121.66 €	17.38 €
VEHICULES / MATERIELS		
Nacelle élévatrice	367 €	52.50 €
Elévateur télescopique	400 €	57.14 €
Mini chargeur	251 €	36.00 €
Mini pelle	250 €	35.71 €
Tractopelle	367 €	52.50 €
Tracteur Epareuse	300 €	42.85 €
Débroussailleuse à mains	110 €	15.71 €
Véhicule type Kangoo	61.25 €	8.75 €
Camion plateau 3.5 T	185 €	26.00 €
Fourgon	80.50 €	11.50 €
Camion 19 T	288 €	41.00 €

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 6 juillet 2023,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité

- **DECIDE** de réactualiser les tarifs de la facturation à des tiers ou aux assurances, des travaux réalisés par le personnel communal suite à des sinistres comme ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :

A/07/2023

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS



A/07/2023